



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Direction départementale
des territoires**

Service eau-environnement
Cellule Milieux aquatiques et pêche

Affaire suivie par : C.-A. GARCIA
Tél. : 04 50 33 77 67
Mél. : charles-andre.garcia@haute-savoie.gouv.fr

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de MONTRIOND

Objet : aménagement d'une centrale hydroélectrique sur la Dranse de Montriond (soumis à autorisation environnementale)

Pétitionnaire : ARDENT ENR

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2024-0004 du 03 janvier 2024 est prescrite, sur le territoire de la commune de MONTRIOND, une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de la société ARDENT ENR, relative à l'objet susvisé.

Un dossier est déposé à la Mairie de MONTRIOND (siège de l'enquête), pendant 33 jours, du **lundi 29 janvier 2024 8h00 au vendredi 1er mars 2024 à 17h00 inclus**, où le public peut prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Le dossier de demande d'autorisation peut être également consultable sur le site Internet des services de l'Etat www.haute-savoie.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Luc DECOURRIERE, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en Mairie de MONTRIOND. Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique aux adresses suivantes :

enquete-publique-5099@registre-dematerialise.fr
<https://www.registre-dematerialise.fr/5099>

Le commissaire-enquêteur siège en personne en Mairie de MONTRIOND les :

Dates permanence	Heures permanence
Lundi 29 janvier 2024	13h30 à 17h00
Mercredi 07 février 2024	13h30 à 17h00
Vendredi 01 mars 2024	13h30 à 17h00

Il établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il consigne ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

Dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou à l'expiration du délai qui lui est imparti, le commissaire-enquêteur transmet le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement).

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur est déposée dans la Mairie concernée et publiée sur le site Internet des services de l'Etat. Ces documents sont tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation
P/Le directeur départemental des territoires
Le chef du service eau-environnement



Damién ASSADET